

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 février 2026

**N° 2026 – 9**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation

Le 19/02/2026

Date d'affichage

Le 19/02/2026

**Objet de la délibération 2026 - 9 :**

**Avenant 1 au marché  
aménagement de la place lot 2**

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le **02 MARS 2026**

Et publication ou notification

du **02 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 27 février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusée : Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves,

Absent : GUILHOT Stéphane

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de l'aménagement du bourg, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 28 août 2025 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°2 espaces verts mobilier à BEE PAYSAGE pour un montant de 100 865,38 € HT soit 121 038,46 € TTC.

Montant par tranches :

Tranche Ferme : 85 376,45 € HT + TVA 17 075,29 = 102 451,74 € TTC

Tranche Optionnelle 1 : 5 696,86 € HT + TVA 1 139,37 = 6 836,23 € TTC

Tranche Optionnelle 2 : 1 293,80 € HT + TVA 258,76 = 1 552,56 € TTC

Tranche Optionnelle 3 : 6 656,81 € HT + TVA 1 331,36 = 7 988,17 € TTC

Tranche Optionnelle 4 : 1 841,46 € HT + TVA 368,29 = 2 209,75 € TTC

**AR Prefecture**

043-214302333-20260227-2026\_9-DE  
Reçu le 02/03/2026

Le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant du marché de travaux du titulaire BEE PAYSAGE,  
Cette augmentation de la masse des travaux est due à une modification des revêtements à réaliser,  
Cela concerne une portion d'impasse jouxtant la Rue du Docteur Louis Martin,

-Le projet initial prévoyait une allée centrale de 1,50m de largeur en béton désactivé (Travaux à charge du lot 1) et des espaces verts plantés de part et d'autre jusqu'en pied de façade,

-La modification du projet objet de l'avenant consiste à substituer l'allée centrale en béton désactivé et les espaces verts attenants par la mise en place de dalle alvéolaire en béton avec enherbement,

La surface concernée est de 18m<sup>2</sup>, les travaux détaillés dans l'annexe 1 du présent avenant sont les suivants :

-1 : Fourniture et mise en place d'un mélange terre pierre sous dalles béton pour stationnements enherbés sur 20 cm de profondeur : 4m<sup>3</sup> à 73,00 € = 292,00 € HT

-2 : Mise en place des stationnements en dalles alvéolaires Ø25cm engazonnés y compris le lit de pose : 18m<sup>2</sup> à 71,00 € = 1 278,00 € HT

-3 : Remplissage des joints de dalles béton sur places de stationnements avec un mélange de terre végétale, engrais et semence pour gazon : 18m<sup>2</sup> à 12,76 € = 229,68 € HT

-4 : Fourniture et mise en place de protection des troncs par nette en bambou : 5 Unités à 11,95 € = 59,75 € HT

TOTAL HT = 1 859,43 €

TVA 20% = 371,89 €

TOTAL TTC = 2 231,32 €

**Montant de l'avenant :**

**Montant HT : 1 859,43 € soit Montant TTC : 2 231,32 €**

Écart introduit par l'avenant : 1,84347%

**Nouveau montant du marché public (TVA= 20%):**

**Montant HT : 121 038,46 €**

**soit Montant TTC : 123 269,78€**

-de l'autoriser signer et à notifier à BEE PAYSAGE l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°2 – Espaces verts/Mobilier

AR Prefecture

043-214302333-20260227-2026\_9-DE  
Reçu le 02/03/2026

Sur la base de ces éléments, après délibération, le conseil municipal :

- approuve les conditions fixées par l'avenant n°1 de 1 859,43 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°2 – Espaces verts mobiliers à 121 038,46 € HT soit 123 269,78 € TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier BEE PAYSAGE l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 – Espaces verts/Mobilier

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 27 février 2026,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture

043-214302333-20260227-2026\_9-DE  
Reçu le 02/03/2026